

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date :

09/06/2024.....

.....

INTITULÉ DE L'ACTION : TNEKET BATTLE GOLD

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Frais de production (1)	2553,36	Autofinancement	500
Juge	1500	WORK SHOP	500
DJ / materiel	500		
Générateur	374,16	Participation des personnes (4)	1005,36
Camion	79,20	Apport personel	505,36
Bombe de peinture	100	Mécénat	500
Boissons et alimentation	391		
CASH PRICE (3)	1500	Autres financements	2000
(à détailler)		(à préciser)	
BATTLE ADULTE	1000	URBX festival	
BATTLE KIDS	100		
BATTLE RAP	400		
Assurance			
Tracts, affiches	150		
FLYER	50		
Banderole	100	Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Deco (botte de foins)	400		
Personnel bénévole	5000	Bénévolat	5000
DJ, artistes, orga, lieu	5000	Dj, artistes, orga et lieu	5000

SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	9994,36		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	9994,36	TOTAL	9994,36

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel

servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.